



CONSEIL

Cent cinquante-cinquième session

Rome, 5-9 décembre 2016

Rapport de la cent soixante-quatrième session du Comité financier (7-11 novembre 2016)

Résumé

Lors de sa deuxième session ordinaire de 2016, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions qui relèvent de son mandat. Dans le présent rapport, le Comité:

- **Adresse des recommandations spécifiques** au Conseil, sur les points suivants: i) versement des contributions mises en recouvrement, ponctuellement et dans leur intégralité (par. 8); ii) comptes vérifiés de 2015 (par. 11) et iii) recommandation du Directeur général relative à la nomination d'un nouveau membre du Comité de vérification (par. 23).
- **Informe** le Conseil de sa décision d'approuver les comptes de 2015 du Groupement d'achats du personnel de la FAO (par.13).
- **Appelle l'attention** du Conseil sur les indications données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines et des questions de contrôle.
- **Indique** au Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

Suite que le Conseil est invité à donné

Le Conseil est invité à:

- a) **Approuver** les recommandations du Comité financier relatives au paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement, aux comptes vérifiés de 2015 et à la nomination d'un nouveau membre du Comité de vérification;
- b) **Prendre note** des décisions prises par le Comité au sujet des comptes de 2015 du Groupement d'achats du personnel de la FAO;
- c) **Approuver** les indications données par le Comité au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer ses propres méthodes de travail.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Suivi de la situation financière	5
Situation financière de l'Organisation	5
Comptes vérifiés - FAO 2015	5
Compte vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2015	6
Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service	7
Questions budgétaires	7
Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements	7
Ressources humaines.....	7
Gestion des ressources humaines.....	7
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités).....	8
Supervision.....	9
Composition du Comité de vérification de la FAO	9
Mandat du Comité de vérification de la FAO	9
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	9
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	10
Méthodes de travail du Comité financier	10
Questions diverses.....	10
Date et lieu de la cent soixante-cinquième session	10
Autres questions.....	10
Documents présentés pour information.....	10

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport de sa cent soixante-quatrième session, ci-après.
2. Outre le Président, M. Khalid Mehboob, étaient présents les représentants suivants des Membres:
 - M. Heiner Thofern (Allemagne)
 - M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
 - Mme Cathrine Stephenson (Australie)
 - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
 - M. Xie Jianmin (Chine)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Lupino jr. Lazaro (Philippines)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Xie Jianmin (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Niu Dun durant la session;
 - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale) avait été désigné pour remplacer M. Crisantos Obama Ondo durant la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. Des observateurs sans droit de parole des Membres suivants ont également assisté à la cent soixante-quatrième session du Comité:
 - Chypre
 - France
 - Hongrie
 - Pays-Bas
 - République de Malte
 - République dominicaine
 - République-Unie de Tanzanie
 - Roumanie
 - Royaume-Uni
 - Slovaquie
 - Union européenne
 - Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2016) (FC 164/2) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2016, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes inutilisés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général, et les contributions volontaires.

7. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 31 octobre 2016 lui a également été présenté.

8. **Le Comité:**

- a) **a pris note du fait que, compte tenu des calendriers de paiement passés et du niveau des liquidités du Programme ordinaire, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2016;**
- b) **sachant que la santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
- c) **a demandé au Secrétariat de continuer à réfléchir à des moyens de favoriser le paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement;**
- d) **a noté que, d'après les prévisions, le déficit du Fonds général devrait atteindre 955,0 millions d'USD au 31 décembre 2016 (contre 922,2 millions au 31 décembre 2015) et qu'il continuerait de se creuser par la suite, en raison principalement d'un déficit de financement de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ, et a indiqué qu'il examinerait cette question plus en détail au titre du point 5 de l'ordre du jour, consacré au financement de l'AMACS;**
- e) **soulignant l'importance du Programme de coopération technique (PCT) pour les pays membres, y compris en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), a demandé au Secrétariat de continuer à maintenir les dépenses liées au PCT à un niveau garantissant l'utilisation intégrale des crédits ouverts à ce titre, tels qu'approuvés par la Conférence;**
- f) **a pris note des informations fournies sur le rendement des placements, rappelant qu'il examinerait cette question plus en détail lorsque le rapport sur les placements 2016 lui serait présenté, à sa prochaine session ordinaire;**
- g) **a souligné l'importance du Fonds de roulement, qui protège l'Organisation contre les incidences des retards dans le versement des contributions des Membres, et attendait avec intérêt les propositions relatives à la reconstitution des réserves de l'Organisation dans le cadre du projet de Programme de travail et budget pour 2018-2019.**

Comptes vérifiés - FAO 2015

9. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2015, et a assisté à une présentation, par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.

10. **Le Comité:**

- a) **a remercié le Secrétariat pour la présentation des comptes vérifiés de la FAO 2015, notant qu'il s'agissait du deuxième jeu d'états financiers établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);**
- b) **s'est dit satisfait de l'appui fourni par le Secrétariat au Commissaire aux comptes pendant la vérification des états financiers, et de la collaboration étroite entre l'un et l'autre;**
- c) **a accueilli avec satisfaction l'opinion non modifiée émise par le Commissaire aux comptes;**
- d) **a remercié le Commissaire aux comptes pour la présentation que celui-ci a faite de son rapport détaillé;**
- e) **a félicité le Commissaire aux comptes pour la qualité du rapport détaillé et des recommandations qu'il comprenait;**
- f) **notant que le rapport détaillé du Commissaire aux comptes comptait encore un nombre important d'observations afférentes à des problèmes de contrôle interne, a souligné qu'il était essentiel de renforcer le cadre de contrôle interne, au Siège et dans les bureaux décentralisés, et de surveiller sa mise en œuvre effective et le respect des règles correspondantes;**
- g) **a déclaré attendre avec intérêt la présentation d'une déclaration sur le contrôle interne, qui serait jointe aux états financiers de la FAO 2017.**

11. Le Comité, prenant acte des observations et des précisions formulées par le Commissaire aux comptes et par le Secrétariat, a recommandé au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2015. Le Comité est convenu en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin qu'il le transmette à la Conférence:

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2015

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent cinquante-cinquième session du Conseil et

Ayant également examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2015 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Adopte les comptes vérifiés de 2015.

Compte vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2015

12. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2015* (FC 164/4), et les résultats financiers du Groupement d'achats du personnel pour cette période.

13. **Le Comité:**

- a) **a pris note de l'amélioration des résultats du Groupement d'achats en 2015, par rapport à ceux de 2014, et s'en est félicité;**
- b) **a accueilli avec satisfaction l'opinion non modifiée émise par le Commissaire aux comptes;**
- c) **a approuvé les comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2015.**

Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service

14. Le Comité a examiné le document FC 164/5 qui présentait un bilan actualisé des récents débats menés au sein du système des Nations Unies sur la question du déficit de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), ainsi que des mesures prises par le Secrétariat pour maîtriser les coûts du dispositif.

15. **Le Comité:**

- a) **a rappelé** que cette question avait été régulièrement examinée et commentée au cours de ses sessions précédentes;
- b) **a pris note** du bilan actualisé des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies après examen du rapport du groupe de travail du Réseau Finances et budget sur l'assurance maladie après la cessation de service;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement, à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant qu'il était important que les organisations du système des Nations Unies adoptent une approche commune;
- d) **s'est félicité** que le Secrétariat de la FAO prenne une part active à l'examen de la question, dans le cadre du groupe de travail sur le Réseau Finances et budget;
- e) **a demandé instamment** au Secrétariat de ne pas relâcher l'effort qui est fait pour limiter le coût de l'actuel plan d'assurance maladie.

Questions budgétaires

Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements*, qui couvre la période allant du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.

17. **Le Comité:**

- a) **a pris acte** du fait que le document rendait compte de l'application de l'ancienne politique de la FAO relative à la fixation des taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets en 2016, année de transition durant laquelle la FAO devait passer progressivement à la nouvelle politique de recouvrement des coûts, portant sur les dépenses d'appui directes (DAD) et les dépenses d'appui indirectes (DAI);
- b) **a retenu** que tous les projets financés par des fonds fiduciaires et ayant démarré pendant la période considérée s'étaient vu affecter des taux de prélèvement conformes à l'ancienne politique, qui était la politique approuvée en vigueur;
- c) **a pris note** du fait qu'en 2016, le Secrétariat, en étroite collaboration avec les partenaires fournisseurs de ressources concernés, avait également appliqué la nouvelle politique de recouvrement des coûts de la FAO à certains projets lors de la formulation de ces derniers, et qu'il visait une mise en œuvre complète de la nouvelle politique en 2017.

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 164/7), qui décrit dans les grandes lignes les principales réalisations en matière de gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation.

19. Le Comité:

- a) **a félicité** le Secrétariat pour les résultats obtenus en matière de gestion des ressources humaines, notamment dans le domaine du recrutement et du perfectionnement du personnel et en ce qui concerne la représentation plus équilibrée des femmes et des hommes et l'efficacité accrue des processus et procédures de gestion des ressources humaines;
- b) **s'est dit satisfait des informations** fournies dans le document et **a salué** la réduction significative du nombre de postes vacants dans la catégorie du cadre organique et, partant, la diminution du taux de vacance de poste;
- c) **a souligné** qu'il importait de ramener le taux de vacance de poste à un niveau qui permette de mettre en œuvre les programmes, dans les bureaux régionaux où le pourcentage de postes vacants est élevé;
- d) **a demandé** au Secrétariat d'adopter un format normalisé pour présenter ces informations et d'y inclure des données détaillées sur les fonctionnaires et sur les ressources humaines hors personnel;
- e) **a demandé** au Secrétariat de rationaliser le processus permettant de répondre aux Membres lorsqu'ils demandent des données à caractère non sensible sur la dotation en personnel;
- f) **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre son action pour relever les défis à venir dont le document fait état, en particulier: i) en améliorant les procédures de recrutement; ii) en assurant une représentation géographique équitable; iii) en utilisant de façon plus efficace les ressources humaines hors personnel ; iv) en continuant de rechercher une plus grande efficacité dans la communication entre la Direction et les organes de représentation du personnel; et v) en apportant un soutien à la capacité du personnel à absorber les changements et les améliorations dans la gestion des ressources humaines.

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)

20. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)* (FC 164/8).

21. Le Comité:

- a) **a pris note** des progrès accomplis dans la mise en application des modifications apportées à l'ensemble des prestations prévues pour les administrateurs (désignés à la FAO par l'expression «personnel du cadre organique») et pour les fonctionnaires de rang supérieur (désignés à la FAO par l'expression «catégories supérieures»), ainsi que des principales décisions prises par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- b) **a encouragé** le Secrétariat à envisager d'appliquer rapidement les nouvelles dispositions relatives à l'âge réglementaire de départ à la retraite pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, en tenant compte des discussions actuellement menées avec d'autres organismes des Nations Unies, et **a dit attendre avec intérêt** un point sur les nouvelles dispositions, et notamment sur leurs incidences budgétaires.

Supervision

Composition du Comité de vérification de la FAO

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 164/9), dans lequel le Directeur général recommandait de nommer Mme Daniela Graziani membre de ce comité.

23. **Le Comité:**

- a) **a noté** que le Secrétariat confirmait que le titre de «Dottore Commercialista ed Esperto Contabile» de Mme Graziani était fonctionnellement comparable à celui de «Chartered Accountant» (Expert-comptable) indiqué dans le curriculum vitae résumé établi en anglais;
- b) **a approuvé** la recommandation du Directeur général relative à la nomination de Mme Daniela Graziani au Comité de vérification de la FAO pour une première période de trois ans, éventuellement renouvelable, la durée totale du mandat ne pouvant dépasser six ans;
- c) **est convenu** de présenter au Conseil son approbation de cette nomination, qui prendra effet à la date d'approbation par le Conseil;
- d) **a demandé** que, pour les futures nominations de membres du Comité de vérification, le processus soit réexaminé compte tenu des pratiques adoptées par d'autres organismes des Nations Unies.

Mandat du Comité de vérification de la FAO

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Mandat du Comité de vérification de la FAO* (FC 164/10), dans lequel le Directeur général présente un projet de révision du Mandat du Comité de vérification de la FAO.

25. **Le Comité:**

- a) **a noté** que le projet de révision prévoyait d'attribuer au Comité de vérification le mandat qui était auparavant celui du Comité de l'éthique, conformément à la recommandation du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier et du Conseil;
- b) **a également noté** que le projet de révision prévoyait de confier au Comité de vérification le rôle de coordonnateur des activités menées au titre des différentes fonctions de contrôle (Bureau de l'Inspecteur général, évaluation, Commissaire aux comptes et éthique) et un rôle consultatif s'agissant du choix et du renvoi éventuel de l'Inspecteur général;
- c) **a demandé** que le projet de version actualisée du mandat du Comité de vérification de la FAO soit de nouveau révisé de façon à préciser le rôle du Comité dans la coordination des activités menées pour les différentes fonctions de contrôle, en préservant l'indépendance du Commissaire aux comptes;
- d) **a recommandé** au Secrétariat de réviser le mandat du Comité de vérification de la FAO de manière à l'aligner sur les pratiques optimales d'autres organismes des Nations Unies et de le lui présenter pour examen.

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

26. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 164/11).

27. **Le Comité:**

- a) **a pris note** de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;
- b) **a accueilli avec satisfaction** les observations de la Direction sur les recommandations contenues dans le rapport détaillé pour 2015, la Direction ayant communiqué sa réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes à la même session que celle où le rapport a été présenté au Comité, comme celui-ci l'avait demandé à sa cent soixantième session;
- c) **a félicité** le Secrétariat des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et **a invité instamment** le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de donner suite aux recommandations encore en suspens;
- d) **a demandé** que, dans les observations qu'il formulera dans ses prochains rapports intérimaires, le Commissaire aux comptes confirme qu'il considère que ses recommandations ont été prises en compte par la Direction.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Méthodes de travail du Comité financier

28. Le Comité a pris note du fait qu'il était important de réexaminer en permanence ses méthodes de travail afin d'atteindre ses buts et objectifs globaux.

29. **À cet égard, le Comité:**

- a) **a rappelé** qu'il importait que les membres reçoivent tous les documents, dans toutes les langues et à un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session et de préférence le plus tôt possible, afin qu'ils puissent se préparer et les examiner comme il convenait, et **a invité instamment** le Secrétariat à prendre des mesures à cette fin;
- b) **a demandé** au Secrétariat de réfléchir à des solutions qui permettraient de réduire le volume des documents imprimés à chaque session, en tirant parti des nouvelles possibilités offertes par l'informatique.

Questions diverses

Date et lieu de la cent soixante-cinquième session

30. Le Comité a été informé que sa cent soixante-cinquième session se tiendrait à Rome, du 27 au 31 mars 2017.

Autres questions

31. Le Comité **a souligné** les problèmes posés à ses membres par le calendrier serré des réunions des organismes ayant leur siège à Rome et **a invité** le Secrétariat à en tenir compte lors de l'élaboration du calendrier des sessions des organes directeurs.

Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 164/INF/2)
- Comptes vérifiés 2015 – Mutuelle de crédit de la FAO (FC 164/INF/3)

- Rapports du Corps commun d'inspection:
 - Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2014/9) (FC 164/INF/4)